



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/RUBBER.3/8
18 octobre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL, 1994
Deuxième partie
Genève, 3 octobre 1994
Point 8 de l'ordre du jour

RENEGOCIATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1987
SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL

Résolution adoptée par la Conférence

La Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, 1994,
S'étant réunie à Genève du 5 au 15 avril 1994 et du 3 au 14 octobre 1994,
Notant les progrès réalisés vers un nouvel accord,

1. Affirme son désir de négocier un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel;
2. Prie le Président de procéder à des consultations en vue de progresser davantage vers un nouvel accord;
3. Invite le Président, compte tenu de ses consultations et après avoir pris l'avis du Conseil international du caoutchouc naturel, à recommander au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une troisième partie de la Conférence pour une période de deux semaines à compter du 6 février 1995.

5ème séance plénière
14 octobre 1994
